

**Zones de présomption de prescriptions archéologiques (Préfecture de la région Rhône-Alpes, Direction régionale des affaires culturelles)**

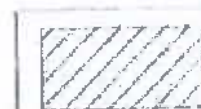
Département : Haute-Savoie  
Commune : Publier

Vu pour être annexé  
à l'arrêté n° 11-251  
du 14 sept 2011



Zones de présomption de prescriptions sur :

- les permis de construire
- les permis de démolir
- les permis d'aménager
- les DP mentionnées à l'article 3 du présent arrêté
- les décisions de réalisation de ZAC



Seuls les aménagements dont la superficie est supérieure ou égale à 3000m<sup>2</sup> sont concernés

